

## VENTES AUX ENCHERES

**HOTEL DES VENTES D'UZES**

**VENTE AUX ENCHÈRES SUR PLACE**  
À L'ORANGERIE DU CHÂTEAU DE SANILHAC PLACE DU CHÂTEAU 30700 SANILHAC-SAGRIES



Volvo XC 60 - septembre 2021

**DIMANCHE 29 MAI À 14H30**

À divers grands collectionneurs et amateurs :  
tableaux anciens et modernes, objets d'art et de décoration, objets de vitrine,  
argenterie et métal argenté, sculptures et bronzes, mobilier etc.

En début de vente vous seront présentés :  
des véhicules : Volvo, Jaguar...  
des vins prestigieux : Château Rayas sur plusieurs millésimes 1999, 2005, 2007, 2008,  
2010, 2011, Château Yquem, Mouton Rothschild...

**Exposition samedi 28 mai de 11h à 13h et de 14h30 à 18h**

**TÉL. PENDANT L'EXPOSITION ET LA VENTE :**  
06 11 93 45 29 - 04 96 110 110  
Mail : [contact@etudedeprovence.com](mailto:contact@etudedeprovence.com)

CATALOGUE ET PHOTOGRAPHIES EN LIGNE : [WWW.INTERENCHERES.COM/30003](http://WWW.INTERENCHERES.COM/30003)

## VIE DES SOCIETES

**AVIS DE CONSTITUTION**

S.A.J.L. Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros Siège social : Station de St Jean, 04140 MONTCLAR Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTCLAR du 20/05/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : S.A.J.L. Siège : Station de St Jean, 04140 MONTCLAR Durée : quatre vingt dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 3 000 euros Objet : Restauration traditionnelle, snack, crêperie, pizzeria, tapas, glacier, traiteur, vente sur place ou à emporter soirées à thème Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Liste des membres de l'organe collégial de direction nommés Président : Johann LUGARI, demeurant Station St Jean Montclar Bât Les Mélézes 1 - App. 59 - 04140 MONTCLAR Directeur général : Didier, Noël LUGARI, Demeurant 9 Lotissement les Adrets, 04140 MONTCLAR. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MANOSQUE.

POUR AVIS  
Le Président

## ANNONCES LEGALES

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU DE SERIGNAN-DU-COMTAT

Par arrêté N° 101-2.1 du 24 mai 2022 le Maire de SERIGNAN-DU-COMTAT (84830) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette modification du PLU a pour objets la modification du règlement des zones A et N, le repérage de bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N, la délimitation de STECAL pour gérer des activités existantes ; Ainsi que la mise à jour et la création d'emplacements réservés, quelques adaptations du règlement écrit, l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AUF et une rectification du zonage entre zone UC et UE. Cette modification du PLU a pour objets la modification du règlement des zones A et N, le repérage de bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N, la délimitation de STECAL pour gérer des activités existantes ; Ainsi que la mise à jour et la création d'emplacements réservés, quelques adaptations du règlement écrit, l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AUF et une rectification du zonage entre zone UC et UE.

L'enquête est ouverte pour une durée de 19 jours, du 13 juin 2022 au 1er juillet 2022 inclus.

M. Nicolas GIBAUDAN, exerçant la profession d'ingénieur a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Le dossier d'enquête, dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de SERIGNAN-DU-COMTAT aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du 8 h 30 à 12 h, du lundi au vendredi inclus, de 13 h 30 à 17 h les lundis et jeudis, de 13 h 30 à 18 h les mercredis, de 13 h 30 à 16 h les vendredis.

Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie aux mêmes jours et heures.

La version numérique du dossier d'enquête sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : [www.serignanducomtat.fr](http://www.serignanducomtat.fr)

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- soit consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie, aux mêmes jours et heures,
- soit adressées par courrier au commissaire-enquêteur (à l'adresse suivante : mairie de SERIGNAN-DU-COMTAT - Hôtel de ville Place Gildas Ferrand - 84830 SERIGNAN-DU-COMTAT),
- soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante [enquetepublicumodif1plu@serignanducomtat.com](mailto:enquetepublicumodif1plu@serignanducomtat.com)

Les observations et propositions consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier postal seront consultables en mairie. Celles adressées par courrier électronique seront consultables en ligne à l'adresse suivante : [www.serignanducomtat.fr](http://www.serignanducomtat.fr)

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, en mairie, les :

- lundi 13 juin 2022 de 9 h à 12 h,
- mercredi 22 juin 2022 de 9 h à 12 h,
- vendredi 1er juillet 2022 de 14 h à 17 heures.

Il est précisé que le projet de modification du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, conformément à la décision de l'autorité environnementale en date du 09/05/2022, suite à la demande d'examen au cas par cas. Les informations environnementales sont comprises dans la notice explicative figurant au dossier d'enquête publique. Ces informations sont donc consultables dans le dossier d'enquête, selon les modalités précisées ci-dessus.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront consultables à la mairie de SERIGNAN-DU-COMTAT aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la Mairie à l'adresse [www.serignanducomtat.fr](http://www.serignanducomtat.fr) et à la préfecture de Vaucluse aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le dossier de modification pourra éventuellement être modifié et sera soumis au Conseil Municipal. Par délibération, le Conseil Municipal sera susceptible d'approuver la modification n°1 du PLU de SERIGNAN-DU-COMTAT.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire ou à l'adjoint à l'urbanisme. La personne responsable du Projet est Monsieur le Maire.

## APPEL D'OFFRES



### AVIS DE RECRUTEMENT

La DIR Méditerranée organise un concours externe d'Agent d'Exploitation Principal des TPE.

Les dossiers d'inscription seront déposés au plus tard le 10 juin 2022 à l'adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dirmed-inscription-concours-externe-d-agent-d-expl>

ou pour effectuer une inscription papier sur demande par courrier auprès du Pôle formation

DIR Méditerranée  
Secrétariat Général / GEC - Pôle formation  
16 rue Antoine Zattara  
13003 Marseille

Au-delà de cette date les candidatures ne seront plus recevables.

Les modalités d'inscription pour le concours sont disponibles :  
sur internet : [www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr)



## AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

**MAÎTRE D'OUVRAGE :**  
Société Française d'Habitations Economiques (SA d'HLM)  
1175 Petite Route des Milles - CS 40650  
13457 Aix-en-Provence - Cedex 4 Téléphone : 04 13 57 04 30 - Télécopie : 04 13 57 04 84

**PROCÉDURE :**  
Marché de travaux passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à des négociations avec les 2 candidats, pour chaque lot, dont les offres auront été les mieux notées, dont les modalités seront davantage détaillées dans l'invitation à négociation que recevront les soumissionnaires.

Une visite obligatoire sur site se déroulera selon les modalités fixées à l'article 2.10 du Règlement de la consultation.  
Une attestation devra être jointe à la candidature de chaque candidat

**OBJET DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT :**  
Marché de travaux relatif à la réhabilitation de la résidence « Puech des Mico-couliers » située à Nîmes (30000).

- Le marché est alloté en quatre lots techniques :
- Lot N°1 : Démolition - Gros œuvre - Clôture
  - Lot N°2 : Ravalement de façades
  - Lot N°3 : Menuiseries et volets PVC - Vitrerie
  - Lot N°4 : Macro-Lot comprenant 3 fascicules :
    - Fascicule N°1 : Revêtement de sol - Sol souple - Faïences - Peinture
    - Fascicule N°2 : Electricité
    - Fascicule N°3 : Appareils sanitaires - Plomberie - CVC

Les candidats au lot N°4 devront répondre à l'ensemble des fascicules dudit lot sous peine d'irrégularité et rejet de leur offre

**DURÉE DES TRAVAUX :**